



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pensions de réversion

Question écrite n° 58901

Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les pensions de réversion des retraités du rail. Il lui rappelle que le Gouvernement avait reconnu en octobre 2012, lors d'une rencontre avec les représentants des cheminots, que le niveau de certaines pensions n'était pas assez élevé. Or ces pensions forment parfois l'essentiel du revenu du conjoint survivant qui se retrouve dans certains cas fortement fragilisé par les conséquences matérielles s'ajoutant au décès du conjoint. Il estime qu'une telle situation se doit d'être corrigée, aussi il lui demande quelles mesures elle compte prendre et sous quels délais concernant les pensions de réversion des retraités du rail.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58901

Rubrique : Retraites : régime général

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5365

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)